

## TROUSSEAU MINIMAL OBLIGATOIRE POUR L'INTERNAT

- Une couette
- Une housse de couette pour un lit une personne (140x220)
- Un protège matelas (90x190)
- Un oreiller ou un traversin
- Deux paires de draps avec taies d'oreiller ou de traversin (roulement sur deux semaines). Les sacs de couchages sont strictement interdits.
- Une paire de pantoufles
- Nécessaire de toilette
- Cintres
- Deux cadenas pour l'armoire (**l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol**)
- Un sac pour le linge sale de la semaine
- Un gilet jaune de sécurité



**Il est strictement interdit d'apporter de la nourriture et des boissons à l'internat pour des questions d'hygiène.**

**L'entretien régulier de la literie est à la charge exclusive des familles.**

## TARIFS HEBERGEMENT

Aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre, sauf situation exceptionnelle dûment justifiée et après accord du chef d'établissement. Tout trimestre commencé est dû.

Une remise d'ordre est accordée pour les périodes de formation en milieu professionnel ainsi que pour les absences justifiées (hors exclusion) d'au moins 8 jours ouvrés.

Chaque trimestre, la facture adressée aux familles est à payer en une seule fois dès réception de « l'avis aux familles » établi par l'établissement. Une demande d'échelonnement de paiement est possible, elle doit être demandée le plus tôt possible par écrit à l'agent comptable.

A la réinscription, un chèque vous est demandé pour l'avance des frais d'internat ou de demi-pension :

- Pour les élèves internes joindre un chèque\* de 150€
- Pour les élèves demi-pensionnaires joindre un chèque\* de 50€

(\* les chèques sont à libeller à l'ordre de Monsieur l'agent comptable du Lycée Hôtelier Marie Curie)

Si vous éprouvez des difficultés financières pour payer les sommes dues, vous devez obligatoirement prendre contact avec l'Assistante Sociale du Lycée : Madame CARENAS au 04.66.85.30.85 ou avec le service de Gestion.

La fréquentation du service de restauration est conditionnée à la présentation d'un badge. Le prix de celui-ci s'élève à 3,80€ à régler à l'inscription et/ou en cas de perte.

Pour éviter tous les impayés de la demi-pension de la 1<sup>ère</sup> période (Sept. – Déc.), les élèves passeront au régime « Demi-Pensionnaire au ticket » afin d'éviter une perte d'argent importante pour le Lycée ainsi que l'endettement des familles. La recharge minimale du compte de la carte est fixée à 20€.

Si votre enfant est boursier au collège, ou si votre situation financière lui donne droit à la bourse pour la rentrée prochaine, un dossier de bourse de Lycée doit être demandé immédiatement dans son collège actuel (campagne actuellement en cours).

Une caisse solidarité est instaurée, les fonds récoltés serviront à aider les familles en difficultés passagères. Le montant du don est libre mais le minimum est fixé à 10€.



Tenues professionnelles 3ème PREPRA PRO	Tenues professionnelles 3ème PREPRA PRO
--	--

<p><b>CUISINE (filles et garçons) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vestes poly coton blanc manches longues</li> <li>➤ Pantalon pied de poule ou de cuisinier (pas noir)</li> <li>➤ Tablier à bavette blanc ou bleu ou autre couleur (pas noir)</li> <li>➤ 1 calot ou 1 coiffe ou toque</li> <li>➤ 1 paire de chaussures de sécurité</li> <li>➤ 1 cadenas pour armoire vestiaire</li> </ul>	<p><b>Commercialisation et Service en Restauration (CSR)</b></p> <p><b>Filles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Jupe noire</li> <li>Chemisier blanc</li> <li>Tablier bleu à bavette (ou blouse blanche)</li> <li>1 paire de chaussures escarpin cuir noir (talon 3 cm)</li> </ul> <p><b>Garçons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pantalon noir</li> <li>Chemise blanche</li> <li>Cravate noire</li> <li>Tablier bleu à bavette (ou blouse blanche)</li> <li>1 paire de chaussures cuir noir</li> </ul>
--	---

Pour acquérir cet équipement nous vous proposons une liste non exhaustive de fournisseurs.

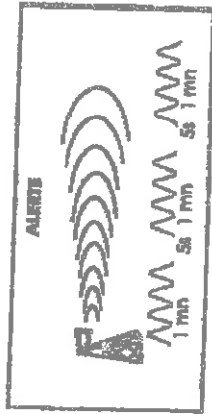
LA CITE	1 Place Grand Temple	30000 NIMES	04.66.67.21.52
Ets BENOIT	3 place Abbaye	30100 ALES	04.66.52.25.79
MAURET TEXTILE	17 avenue de la croix des oiseaux Ouverture du Lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h00 et de 14 h00 à 17h00	84000 AVIGNON	04.90.87.01.95
ESCASSUT	25 Rue Etuves	34000 MONTPELLIER	04.67.66.00.00

**ATTENTION : Prévoir un cadenas dès la rentrée**

- 1 pour l'armoire vestiaire ( 8mm maximum)

## Information aux familles

### LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR



#### **En cas d'alerte**

- N'allez pas vers les lieux du sinistre
- Vous iriez au devant du danger



- **ECOUTEZ la RADIO**
- **Respectez les consignes des autorités**

**FREQUENCE France Inter : 87,60 Mhz**

**RADIO LOCALE Conventioneer par le préfet :**

**Radio France Bleu      Fréquence : 102,70 Mhz**

- N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
- Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.
- Ne téléphonez pas.
- N'encroûtez pas les réseaux, laissez-les libres pour que les secours puissent s'organiser.



- **Recevez avec prudence les informations** souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Le règlement intérieur est consultable sur le site internet du lycée, sur le logiciel Pronote. Il est transmis aux familles par courriel en début d'année et peut être téléchargé à partir du site du lycée :

<https://www.lyc-curie-stjeandugard.ac-montpellier.fr/>.

Le contenu de ce règlement n'est pas négociable.

Pour mémoire les paragraphes du règlement :

Préambule rappelant les valeurs de l'école et ses règles de fonctionnement.

#### I - Fréquentation scolaire

- Assiduité. Formation en entreprise. Retards. Absences. Dispenses. Emplois du temps. Tenues vestimentaires. Infirmerie. CDI.

#### II - Entrées et sorties

- Horaires. Gestion des entrées et des sorties. Episode cévende. Mouvements.

#### III - Maison des lycéens (MDL)

#### IV - Intendance

- 1/2 pension. Internet. Remboursement dégradations.

#### V - Relations avec les familles

- Equipe éducative. Législation du travail. Méthodes de travail et évaluations.

#### VI - Devoirs et obligations des élèves

- Devoirs. Obligations. Interdits. Utilisation de téléphone mobile. Droits des élèves.

#### VII - Punitons et sanctions

- Punitons - sanctions disciplinaires. Commission éducative. Conseil de classe.

Après avoir pris connaissance du règlement, vous devez obligatoirement dater et signer au bas de cette page en écrivant : « je reconnais avoir lu et compris le règlement intérieur et je m'engage à le respecter ».

Date

Signature de l'élève

Signature du responsable légal

Aucun manquement n'est accepté, tous les adultes veillent à ce que les élèves aient une tenue conforme.

**V - absence d'affaire**

- L'absence d'affaire fait partie des compétences professionnelles évaluées pour les examens, la note des CCF tiendra compte des ces oublis et sera donc minorée après décision en conseil de classe.

**VI - Les retenues**

- Sont données sur un jour fixe et des horaires fixes pour un meilleur suivi.
- Les retenues sont diffusées à l'équipe pédagogique pour information.

**VII - Téléphone portable**

- Si utilisation, même simple consultation, en cours ou restaurant pédagogique = confiscation jusqu'au vendredi soir. Aucun téléphone ne sera restitué avant la date fixée.
- Le téléphone est remis à la vie scolaire qui le range dans le coffre.
- La famille est informée de cette confiscation.

**VIII - Cigarette / cannabis / alcool**

- Tout élève pris en train de fumer dans l'établissement = 2 jours d'exclusion pour la cigarette et cigarette électronique.
- 3 jours pour du cannabis ou alcool - avec convocation des familles et information des services de gendarmerie pour l'usage de produits illicites.

**IX - Exclusion de cours**

Elle est exceptionnelle, si l'élève met en danger la sécurité du groupe ou gêne durablement le travail de la classe.

- L'élève exclu est accompagné à la vie scolaire par un autre élève avec l'avis d'exclusion.
- L'exclusion est notée sur Pronote par la vie scolaire.
- Il effectue un travail écrit jusqu'à la fin de l'heure.
- L'exclusion est considérée comme 1 retenue et fait l'objet d'une information à la famille par SMS ou courriel par la vie scolaire.
- Toute exclusion fait l'objet d'un rapport écrit même à posteriori avant le lendemain 9h00 au plus tard. Ces rapports sont indispensables dans le cadre de convocation d'une commission éducative ou d'un conseil de discipline.

IL EST RAPPELE L'INTERDICTION FORMELLE FAITE A TOUS LES ELEVES DE SE RENDRE A LA RESIDENCE « LES ARBOUSIERS ». TOUT MANQUÉMENT EST UN ACTE D'INDISCIPLINE PUNISSABLE.

**Principe de base :**

- 3 retenues = 1 journée d'exclusion intermédiaire.
  - L'exclusion intermédiaire consiste à :
    1. isoler l'élève (récréations et heure de repas décalées)
    2. lui faire copier des recettes ou des articles de presse du début à la fin des cours prévus à son emploi du temps.
- On ne donne pas de travail scolaire qui ne doit pas être assimilé à une punition.*

- I - Les devoirs non rendus (plus de 0/20). Il ne doit plus y avoir de devoir non rendu.**
- La date de rendu des devoirs est clairement indiqués et connue de tous.
  - Si le devoir non rendu à la date, il doit l'être le cours suivant de la même discipline, noté sur 18/20.
  - Si devoir non rendu le cours suivant, l'élève doit composer sur place, noté sur 10/20.

**II - Les points enlevés**

- La grille d'évaluation et de notation est très clairement expliquée, l'élève travaille en connaissance de cause.
- On précise tout ce qui donne lieu à des suppressions de points dans les devoirs (présentation, informations ...) ces critères sont diffusés aux élèves et aux familles en début d'année.

**III - Les retards. Les retards en cours sont très souvent dus à la pause cigarette, nous rappelons que cela nuit gravement à la santé. Inférieur à 5 minutes :**

- l'élève est accepté en cours ;
- le retard est enregistré sur Pronote
- au bout de 3 retards = 1 heure de retenue

**Si retard supérieur à 5 minutes :**

- l'élève est envoyé à la vie scolaire où il effectue un travail écrit jusqu'à la fin de l'heure.
- il réintègre les cours l'heure suivante même s'il s'agit de la même discipline
- Au 2<sup>ème</sup> retard supérieur à 5 minutes, il fait l'objet d'une exclusion intermédiaire de 1 jour.

**IV - Les tenues**

- Si la tenue est non conforme l'élève n'est pas accepté en cours
- il se rend à la vie scolaire où il doit se changer
- Ce manque est noté sur Pronote.
- Au bout de 3 tenues non conformes = 1 heure de retenue